



INSCRIPTION RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022

Activités périscolaires



Nouveau «Portail Citoyen»

Madame, Monsieur,

Votre enfant est ou sera scolarisé à la rentrée scolaire prochaine dans l'une des écoles de Rilhac-Rancon.

La municipalité s'est dotée d'un nouvel outils permettant de simplifier toutes vos démarches concernant l'inscription de vos enfants aux activités péri et extra-scolaires.

Nous vous invitons à créer **dès le 21 juin votre « compte famille » sur le portail citoyen** afin d'inscrire vos enfants aux activités périscolaires (Garderie, cantine, accueil de loisirs) mais également à renseigner les éléments nécessaires aux équipes enseignantes.

L'inscription est obligatoire pour tous les enfants scolarisés sur la commune.



Vos démarches:

- 1- Déposer en mairie la fiche simplifiée d'inscription ci-jointe.
- 2- Vous recevrez un mail vous informant de la création de votre portail famille avec votre identifiant et le mot de passe provisoire.

3- Vous pourrez dorénavant :

- Compléter, modifier les éléments de chaque membre de la famille.
- Réserver la présence de vos enfants à la cantine, à la garderie ou à l'accueil de loisirs.
- Régler vos factures en ligne

- 4- Merci de prendre connaissance des différents règlements intérieurs.

Pour les familles séparées, un seul compte famille sera créé, mais chaque parent aura son accès, pensez à bien inscrire les 2 adresses mail.

- ➡ **Après la création de votre portail citoyen, les réservations périscolaires devront se faire impérativement sur le portail famille.** Cet outil vous permettra également de régler dès le mois de septembre l'ensemble de **vos factures en ligne**. Celle-ci seront mensualisées. **La vente des tickets de cantine s'achèvera donc le 25 juin 2021.** Nous vous invitons à prendre vos dispositions pour les derniers repas de vos enfants. Des tickets à l'unité seront exceptionnellement vendus.



Les documents :

Certains documents sont obligatoires et à télécharger sur le portail citoyen :

- Photocopie des vaccins.
- Autorisation d'image dans le cadre scolaire et périscolaire.
- Attestation de mutuelle couvrant l'enfant.

Le dernier avis d'imposition n'est pas obligatoire mais permet de bénéficier des différents tarifs de l'accueil de loisirs

Pour les familles ne disposant pas d'un accès internet, une inscription en mairie est toujours possible et l'équipe d'animation reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.



Contact :

Pôle enfance-jeunesse-scolarité

05 55 36 70 10

alsh@rilhac-rancon.fr